canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Albert Rösti
Chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Document PDF et Word par courriel à :
rtvg@bakom.admin.ch

Réf. : 26_COU_4737

Lausanne, le 30 septembre 2026

Consultation fédérale – Révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV) – Adaptation des catégories pour la redevance des entreprises

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud vous remercie de l'avoir consulté sur le projet cité en titre et vous fait part, ci-après, de sa détermination.

Lors de sa réponse dans le cadre de la consultation relative à la révision partielle de l'ordonnance citée en titre que le DETEC a menée en hiver 2023-2024 concernant l'abaissement de la redevance, le Gouvernement vaudois avait attiré l'attention sur un arrêt du Tribunal fédéral du 17 novembre 2023 concernant les montants réclamés au titre de la redevance aux entreprises. Celui-ci remettait en question le système mis en place, jugé anticonstitutionnel, car contraire au principe d'égalité de traitement.

Le Canton de Vaud constate avec satisfaction que le projet soumis en consultation a pour but de se conformer au cadre légal actuel et ne peut que s'en réjouir.

Le Conseil d'Etat prend note du fait que les modifications des catégories tarifaires n'auront pas d'influence sur le produit total actuel de la redevance de radio-télévision. En effet, pour le Gouvernement vaudois, tout nouvel affaiblissement du service public et de l'actualité dans les différentes régions du pays par la SSR serait dommageable. Cette dernière joue un rôle fondamental dans le maintien de la pluralité de la presse et la transmission d'une information vérifiée et de qualité. Le Conseil d'Etat a déjà eu l'occasion d'exprimer à réitérées reprises son attachement profond à la pluralité et la diversité de la presse.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE	LE CHANCELIER
Christelle Luisier Brodard	Michel Staffoni